

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 août 2021

Séance publique :
Convocation du 25 août 2021

Ordre du jour :

- Vote du nouveau tarif de la cantine scolaire
- Renouvellement du contrat de Florence BIROT pour la surveillance de la cantine et remplacement du personnel malade
- Décisions modificatives
- Discussion autour du projet de RPA (sans vote)
- Discussion en interne suite au différent survenu entre Maire et la Guinguette. Remise à plat des conventions après études financières.
- Faites nous parts de vos suggestions éventuelles pour le dernier trimestre toujours en fonction du budget bien sûr.
- Informations et questions diverses

Présents :

M Gérard ROI
M Stéphane BIROT
M Didier ANTRAS
Mme Béatrice VERGEZ
Mme Christine CHEVRIER
M Frédéric LARROQUE
M Cédric FAUCHEY
Mme LABOY Sandra
Mme Gina MUNCK
M Thierry PETIT
Mme Sandra NEGRIER
M Alban MATHIEU
Mme Virginie PERRAULT

Absents : Léa POLAERT

Procurations :

Ludovic LASSERRE à Frederic LARROQUE
Virginie PERRAULT à Gérard ROI

Présence de :

Mme Corinne BENARD, comptable

Secrétaire de séance :

M. Stéphane BIROT

Le compte rendu de la séance du 14 juin 2021 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

- **Vote du nouveau tarif de la cantine scolaire**

Vote du tarif de la cantine 2021/2022

Année	Prix payé par la Commune	Prix appliqué pour les enfants	Charge à la Commune	Prix appliqué pour les adultes
2017/2018	4,48 €	3,65 €	0,83 €	4,85 €
2018/2019	4,55 €	3,70 €	0,85 €	4,90 €
2019/2020	4,61 €	3,75 €	0,86 €	4,95 €
2020/2021	4,65 €	3,80 €	0,85 €	5,00 €
2021/2022	4,69 €	?	?	?

Le conseil à l'unanimité décide d'appliquer une augmentation de 0,05 cts sur les tarifs soit :

- Le tarif enfant passe à 3,85 €
- Le tarif enseignant à 5,05 €
- Renouvellement du contrat de Florence BIROT pour la surveillance de la cantine et remplacement du personnel malade

Monsieur le Maire explique à son conseil que comme chaque année il est nécessaire de reconduire le contrat pour l'aide à la surveillance de la cantine scolaire.

Ce poste ne concerne qu'une heure trente de présence et ceux pendant 4 jours durant la période scolaire, la personne est amenée à remplacer Edith ou Sandrine si celles-ci sont en absente.

Le conseil accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de Florence BIROT pour la surveillance de la cantine et le cas échéant en le remplacement d'Edith ou de Sandrine.

- Décisions modificatives

FOYERS SOCIAUX CULTURELS

Exercice : 2021

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
//	-		0.00	31/08/2021	74748-	Participat* Autres	1 500.00
//	-		0.00	31/08/2021	752-	Revenus des immeubles	-1 500.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

COMMUNE DE SAINT SEURIN DE CADOURNE

Exercice : 2021

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
31/08/2021	022-	Dépenses imprévues	-1 500.00	//	-		0.00
31/08/2021	657364-	Subv. fonct. Établ.	1 500.00	//	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

PORT MARÉCHAL

Exercice : 2021

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
31/08/2021	023-	Virement à la section	500.00	//	-		0.00
31/08/2021	615232-	Entretien, réparations	-500.00	//	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
31/08/2021	2184-000	Mobilier	750.00	31/08/2021	021-00	Virement de la section de	500.00
31/08/2021	2188-000	Autres immobilisations	-250.00	//	-		0.00
Total Dépenses			500.00	Total Recettes			500.00

La modification concernant le Foyer concerne la perte de location du Foyer du au COVID.

La modification du Port concerne l'achat de 3 tables de pique-nique.

La modification de la commune est l'augmentation de la subvention du Foyer par manque de location.

Le Conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus

- Discussion autour du projet de RPA (sans vote)

RPA = Gironde Habitat se propose d'acheter le terrain de Monsieur FRIGO mais pas à son prix, il le trouve trop cher (200 000€).

Il se propose aussi de financer eux même la construction des 12 logements.

Le conseil est d'accord sur le principe mais ne souhaite pas que ce soit des logements sociaux, ils veulent des personnes à la retraites.

Le maire explique qu'il y a plusieurs propositions et que le conseil choisira celle qui lui plait.

La commune pourrait acheter le terrain, le viabiliser et les vendre en plusieurs parcelles pour permettre de créer des logements.

Affaire à suivre...

- Discussion en interne suite au différent survenu entre Maire et la Guinguette. Remise à plat des conventions après études financières.

Monsieur le Maire revient sur le problème survenu lors du dernier marchés gourmands du 8 août, ce soir-là les wc ont été fermés par la guinguette avec la pose de verrous. Ce n'est pas normal que des toilettes publiques soient fermés par des particuliers !

Le Maire revient sur toutes les concessions que la Mairie a fait pour Christelle PASQUALE :

- Zone inondable : le maire s'est battu pour autoriser une exploitation de 100 m² que la DDTM Mme GORLAIN a fini par accepter à condition de ne pas élever le sol et dans le cadre juridique des AOT.
- La gloriette son coût 8 000 €, lui est prêtée gracieusement, il a fallu mettre du shingle car la toiture n'était pas étanche 4 000 € que la mairie a posé elle-même.
- Agrandissement accepté, pour le local poubelle
- Le peyrat a été fermé aux visiteurs, c'est normal
- Les poubelles ont été gratuites pendant près de 6 ans, elle ne paye que depuis 2 ans
- Le maire a toujours été facilitateur afin de maintenir l'attractivité du lieu.
- La mairie joue toujours un rôle de soutien à ce développement économique qui doit être mesuré.

Monsieur le Maire précise que le lendemain les 4 adjoints et lui-même reçoivent Christelle et Mickael PASQUALE pour remettre à plat la situation. Il a les plans des wc qui confirme bien que les toilettes sont indépendantes des écoulements de la cuisine. Christelle veut faire des propositions alors on attend...

Alban MATHIEU ne trouve pas logique que le conseil ne soit pas convié

Frédéric propose que les wc soient gérés par la commune et la guinguette loue des wc.

Le maire a cherché sur les communes voisines qui accordent des AOT (autorisation d'occupation temporaire).

- Soulac = 3 000 € par mois + taxe sur le bénéfice = 1300 € soit 4 300 €/mois

C'est certainement trop cher car c'est Soulac

- **Faites nous parts de vos suggestions éventuelles pour le dernier trimestre toujours en fonction du budget bien sûr.**

- Faire la rue du Villa
- T5 café prévoir de changer les fenêtres et la toiture
- Toiture du garage Pesenti
- Ralentisseurs au Trale
- Reboucher les trous sur la route de la Fontaine
- Miroir à régler à Pesenti
- Prévoir une camera à l'église
- Prévoir un stop ou céder le passage a la rue du 19 mars 1962 au niveau de Robert BOUDAU
 - Stop : 9
 - Céder le passage : 5

- **Informations et questions diverses :**
 - La commune est propre, les bas cotés sont tondus
 - Les WC de la Mairie sont très bien cotés par les cyclistes et les marcheurs pour leurs propretés
 - Le 3eme cantonnier n'a pas été embauche, d'où une économie de 7 000 €
 - La MTV n'a pas pris de personnes le weekend, d'où une économie de 5 000 € au moins
 - Ludovic LASSERRE a réparé le VIVARO là aussi une économie de 2 000 €
 - L'étage du resto a été réalisé par le Fred, Alban, Didier et Thierry pour la 1ere couche et les fenêtres posées gracieusement par Fred.
 - La Maréchale est très propre
 - Marchés Gourmands : le Comités des fêtes a fait un bénéfice à la buvette 2 000 €, Mika c'est occupés des chaises et des tables merci à lui
 - La guinguette loue 1 chapiteau pour la saison au comité des fêtes qui lui sera facturé 500 € par mois et reversé à la commune
 - Le comité ne souhaite pas la subvention de 230 € pour cette année inactive
 - On attend le FPIC pour 12 000 € qui n'a pas été comptabilisé mais maintenant il faut se payer l'entretien de l'éclairage public qui est d'environ de 6 000 €
 - La CDC ne veut pas entretenir les routes non intercommunales – affaire en discussion
 - Prévoir un stockage pour les tables et les chaises du marchés gourmands sur le site, une cabane de chantier est en cours de négociation.

La séance est levée à 20H30.